

TERMES DE REFERENCE
SELECTION D'UN CABINET D'EXPERT POUR L'ELABORATION DU CAHIER
DES CHARGES ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES
MARCHES INCLUSIFS DANS LA PROVINCE DE BUJUMBURA RURALE ET LA
PROVINCE RUMONGE.

1. CONTEXTE DU PROJET

Le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD en sigle, avait entrepris les travaux de construction des marchés inclusifs dans les provinces de Bujumbura Rurale et Rumonge malheureusement, la réalisation des constructions a été interrompue avant la fin des travaux pour des raisons indépendantes du PNUD.

Dans le cadre d'atteindre les objectifs de son programme , le PNUD voudrait reprendre les travaux et achever les constructions de cinq marchés dont deux sont localisés dans la Province de Bujumbura Rurale et deux dans la Province de Rumonge comme suit:

1. Province de Bujumbura Rurale:
 - a. Le marché de Kumucngwe, Commune Isale
 - b. Le marché de Rugaragara, Commune Isale
2. Province de Rumonge:
 - a. Le marché de Cabara, Commune Rumonge et
 - b. Le marché de Gatete, Commune Rumonge.

Avant la reprise des travaux, il y a une nécessité d'évaluer les travaux requis pour chaque marché et de recruter le cabinet d'experts en genie civil pour assurer la supervision des travaux. Ainsi, le PNUD cherche à contracter un cabinet d'experts en Génie Civil pour l'élaboration du cahier des charges de chaque marché et la prestation de contrôle technique pendant l'exécution des travaux.

2. OBJECTIF S DE LA MISSION

L'objectif de la mission est l'appui à la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de marchés inclusifs à Bujumbura Rurale et/ou Rumonge.

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le service attendu du prestataire consiste à :

1. L'élaboration d'un cahier des charges pour un dossier d'appel d'offres, comprenant le devis quantitatif et le devis estimatif pour chaque marché à partir d'une étude des spécifications techniques de tous les aspects.
 - Lot :1 Travaux de construction des marchés de Kumucungwe et Rugaragara dans la Province de Bujumbura Rurale et;
 - Lot 2: Travaux de construction des marchés de Cabara, et Gatete dans la Province de Rumonge.
2. Le suivi et le contrôle technique des travaux (vérification des quantités et des spécifications techniques des matériels, matériaux et équipements fournis, et assurer l'exécution des ouvrages dans les délais d'exécution impartis) ;
3. Faire respecter toutes les prescriptions du maître d'ouvrage ;
4. Fournir les rapports périodiques mensuels d'avancement des travaux ;
5. La certification de la conformité des jalons de travaux terminés à remettre avant le paiement des différentes tranches.
6. Toutes autres activités entrant normalement dans les attributions d'un bureau d'études et de contrôle pour les travaux similaires.

Le Prestataire proposera des solutions au cas où des circonstances ou événements imprévisibles rendraient nécessaires des modifications du projet.

Il devra aussi informer ses interlocuteurs de toutes les difficultés pouvant apparaître dans le respect du calendrier des travaux et du budget. Dans ce cas, il proposera des mesures et demandera toutefois l'avis de ses interlocuteurs lorsqu'une décision inhabituelle devra être prise.

4. DUREE DES PRESTATIONS ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

A. DURÉE DES PRESTATIONS

La durée totale hors intempéries des prestations s'élève à :

Lot1: Bujumbura Rurale

- 2 mois (15 jours de préparation du DAO – 1.5 mois H/J suivi des travaux) pour:
 - Construire la toiture, la canalisation d'eaux et le pavement des trois hangars du marché de Kumucungwe et;
 - Reconstruire les colonnes, faire le pavement d'hangar et la canalisation d'eaux, faire la charpente et poser la toiture pour le marché de Rugaragara.

Lot 2: Rumonge

- 2. mois (15 jours de préparation du DAO – 1.5 mois H/J suivi des travaux) pour:
 - Marché de Cabara: Reconstruire le marché (trois hangars : les colonnes, canalisation d'eau, charpente et toiture, pavement du sol) ;
 - Marché de Gatete : Remplacer la charpente et la toiture, et faire la canalisation d'eaux

Le démarrage des travaux est subordonné à la signature d'un ordre de service qui ne pourra intervenir qu'après la signature du contrat. Le Prestataire est tenu de gérer le suivi avec les maîtres d'œuvres de chantier pour s'assurer de l'adéquation entre leurs périodes de suivi et celles des chantiers. En cas de retards dus à l'intempérie, à des fournisseurs ou d'autres raisons,

cela n'affecte en rien la durée du contrat presté, couvert sur la période H/J de supervision pour la durée de travaux effectifs (hors jours d'arrêt).

B. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Il mettra à la disposition du projet le personnel possédant les qualités professionnelles requises pour la bonne exécution du contrat. Il s'engage à apporter à ses agents tout appui technique, logistique et administratif nécessaire pendant toute la durée des prestations. Avant le démarrage des prestations, le Prestataire définira de façon détaillée sa méthodologie et son plan de travail pour l'exécution des prestations qui sera remise au chargé du programme pour approbation. Le Prestataire mettra à disposition ses agents dès notification de commencer les prestations. Le Prestataire prendra toutes les dispositions utiles pour s'assurer que les moyens nécessaires à la bonne exécution des fonctions de ses agents, sont disponibles et opérationnels à tout moment.

5. PROFIL DU PRESTATAIRE ET MOYENS REQUIS

Le Prestataire doit justifier d'une expérience avérée dans l'élaboration de dossiers techniques et le suivi des travaux similaires. Il doit justifier de l'existence continue dans le sol Burundais pendant au moins 5 ans avec en appui, les documents fiscaux ou tout autre document requis par l'Administration burundaise. Le bureau d'étude est tenu d'avoir les moyens ci-après:

5.1. Moyens personnels

Le personnel suivant devra être mis à la disposition de la mission:

Une équipe par lot – supervision de chacun des deux lots à convenir lors de l'élaboration du contrat. Cette équipe sera composée au minimum (mais non exclusif) des ressources suivantes :

Phase I – Etudes et élaboration du cahier des charges

- Un (1) Ingénieur génie civil senior confirmé avec au moins 7 ans d'expérience notamment dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage en matière de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics et ayant exercé le rôle de chef de mission dans trois projets similaires au moins ; la durée des prestations équivalant à 1/2 hommes-mois ;

- Un technicien (01) supérieur en génie Civil/plomberie avec au moins 05 ans d'expérience et ayant deux expériences similaires ; durée des prestations équivalant à 1/2 homme-mois ;

Phase II – Contrôle et supervision des travaux:

- Un (01) Ingénieur génie civil senior confirmé avec au moins 7 ans d'expérience notamment dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage en matière de construction ou de réhabilitation de bâtiments publics et ayant exercé le rôle de chef de mission dans trois projets similaires au moins ; la durée des prestations équivalant à **1.5 hommes-mois par lot**

- Un technicien (01) supérieur en génie civil/plomberie avec au moins 05 ans d'expérience et ayant deux expériences similaires ; durée des prestations équivalant à **1.5 hommes-mois par lot** ;

Il faut noter qu'un cabinet peut présenter une offre pour un seul lot sur les deux, à condition qu'il se conforme aux obligations du lot pour lequel il soumissionne.

5.2. Qualification du personnel Le personnel fourni par Prestataire aura les qualifications professionnelles requises et assurera les tâches suivantes :

5.2.1. Ingénieur Génie civil

Il assure le rôle de chef d'équipe et de superviseur de toutes les activités y relatives. Il assure les travaux spécifiques de génie civil relatifs à la de réhabilitation des bâtiments : spécifications techniques et suivi des travaux. Il assure la rédaction des DAO pour tous les travaux en collaboration affectés à l'équipe. Il aura pour rôle d'assurer la coordination des actions des intervenants et la gestion des programmes de travaux pour les bâtiments affectés à l'équipe. Il est le garant de l'assurance qualité de l'ensemble des travaux qui sont réalisés pendant toute la durée de ses prestations ; Il supervise le contrôle des travaux, certifie tous les documents nécessaires à l'avancement des travaux et au paiement des entreprises. Il participera aux réunions de coordination et rédigera ou fera tenir les comptes rendus des réunions de coordination et visites de chantier.

5.2.2. Technicien Supérieur

Sa tâche est de fournir les éléments de spécification techniques pour la réfection du réseau électrique et de la plomberie, le suivi des travaux et la certification de bonne execution.

5.3. Logistique

Le bureau d'études et de contrôle mettra à la disposition de son personnel, les moyens logistiques, techniques nécessaires à l'exécution de leurs taches.

6. RAPPORTS ET DOCUMENTS A FOURNIR

6.1. Documents administratifs.

Le Bureau d'Etudes établira :

a) Mensuellement

- les comptes rendus de réunions de chantier ;
- les procès-verbaux des réceptions provisoires des divers ouvrages ;
- un rapport mensuel d'exécution des travaux ;
- L'avancement des travaux par rapport au planning prévisionnel ;
- Un planning prévisionnel du mois suivant.

Les rapports mensuels sont dus au plus tard le 05 du mois suivant le mois concerné, ceci à partir de la date de l'ordre de service de démarrage des prestations de contrôle.

b) A la fin de la mission Le rapport final des travaux accompagné d'une certification de bonne exécution ou le cas échéant, la justification du rejet des travaux par les prestataires.

DOCUMENTS TECHNIQUES

Pour chaque lot , le Prestataire remettra au PNUD un dossier complet après l'achèvement des travaux, dans un délai de dix (10) jours suivant la fin des travaux. Pour chaque lot, ce dossier sera constitué de pieces selon le chantier, telles que :

- plans définitifs des ouvrages réalisés;
- une fiche de pompage d'essai et son interprétation ;
- une fiche d'analyse physico-chimique ;
- Les procès-verbaux de réception provisoire des différents ouvrages ;

- La liste du matériel d'équipement ;
- Les caractéristiques du matériel d'exhaure ;
- Les plans de récolement, les plans électromécaniques et électriques et les plans génie civil.